



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

formation en alternance

Question au Gouvernement n° 2935

Texte de la question

EMPLOI DES JEUNES

M. le président. La parole est à M. Thierry Benoit, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Thierry Benoit. Ma question concerne l'emploi des jeunes et s'adresse à M. le ministre du travail.

La lutte contre le chômage reste la première priorité des Français. Aujourd'hui, 25 % des jeunes actifs de moins de vingt-cinq ans sont à la recherche d'un emploi. La France est de ce point de vue mal placée au niveau européen.

Ce fléau gangrène le développement personnel et familial de nos jeunes et renforce leur perte de confiance en l'avenir. Pour subvenir à leurs besoins, les jeunes sont souvent obligés d'accepter des emplois bien en dessous de leurs qualifications et précaires : contrats d'intérim, stages, CDD.

Vu la multiplicité des contrats, nous souhaitons un droit du travail simplifié compréhensible par tous. Avec le groupe Nouveau Centre, je fais une proposition : le Gouvernement ne devrait-il pas réfléchir à un contrat universel jeune à durée indéterminée à droits progressifs (*Applaudissements sur les bancs du groupe NC*), c'est-à-dire un contrat qui sécuriserait les parcours professionnels des jeunes et les sortirait de la précarité ? Pour les jeunes sans qualification, la prise en charge par la collectivité de la formation professionnelle est essentielle. Vous souhaitez inciter les entreprises à avoir davantage recours aux contrats d'alternance. Quelles sont vos propositions ?

Nous accusons un réel retard dans ce domaine : seulement 7 % des jeunes Français suivent une formation par alternance. Quelles pistes concrètes le Gouvernement entend-il mettre en oeuvre dans les semaines qui viennent ? L'emploi des jeunes doit être la priorité pour 2011. Les jeunes sont notre avenir et il y a urgence ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe NC.*)

M. le président. La parole est à Mme Nadine Morano, ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

Mme Nadine Morano, *ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle*. Monsieur le député, vous avez raison de dire que l'emploi des jeunes est une priorité absolue. Cela doit être un objectif national partagé. Comme vous le savez, les partenaires sociaux ont engagé des négociations. Ils se sont emparés du sujet de l'emploi des jeunes. Avec Xavier Bertrand, nous les avons rencontrés et, d'ici à la fin du mois de mars, nous prendrons des mesures en la matière.

Mais avant, je veux vous dire que, si c'est un objectif national partagé, nous devons y mettre les moyens et sortir du discours prônant " 80 % d'une classe d'âge au bac " pour nous fixer l'objectif de 100 % de jeunes formés. Pour atteindre cet objectif, il faut actionner un levier important, celui de l'alternance que nos voisins allemands ont développée depuis des décennies. La France est en retard sur ce sujet, c'est vrai.

Le Premier ministre nous a fixé une feuille de route concrète. Grâce au Grand emprunt, nous avons lancé un appel à projet pour consacrer 500 millions d'euros au développement de CFA multiplateaux et à la création de 15 000 places d'hébergement pour les apprentis. En outre, parce que cela concerne tout le monde, et notamment les régions ("*Ah, voilà !*" *sur les bancs du groupe SRC*), nous allons négocier nos prochains contrats d'objectifs et de moyens auxquels l'État consacrera chaque année plusieurs centaines de millions d'euros. Et chaque fois que l'État engagera un euro, nous souhaitons que les régions mettent aussi un euro. C'est un objectif national partagé.

Nous devons également trouver, avec les entreprises, les dispositifs qui nous permettront de mieux aider les jeunes en matière d'hébergement et de services, un peu à l'instar des étudiants, et de les conduire tous vers l'emploi. L'alternance est l'un des leviers importants que nous devons privilégier. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

Données clés

Auteur : [M. Thierry Benoit](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2935

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Apprentissage et formation professionnelle

Ministère attributaire : Apprentissage et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 3 février 2011